



N°141

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC *Le 24 Février 2017*

**NAO SALAIRES MINIMA DE BRANCHE
PROPOSITION INDECENTE !!!**

Et non, ce n'est pas le titre du remake du film, mais tout simplement ce que l'on peut dire de la proposition, si on peut l'appeler ainsi, que nous a fait la chambre patronale du caoutchouc lors de cette première réunion sur la revalorisation des salaires minima de branche.

Après avoir palabré sur des sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour, notamment sur d'éventuels échanges par mail sur le sujet « Qualité de Vie au Travail » qui devrait être négocié cette année, le porte-parole de la chambre patronale nous annonce que l'inflation 2016 est à + 0.6% et que l'inflation du mois de janvier 2017 est à - 0.2% et donc nous fait cette fameuse « proposition indécente » :

- Augmentation de la valeur du coefficient 130 de 1481€ à 1487€, +0.4%
- Augmentation de la valeur du point de 6.20€ à 6.22€, +0.4%

S'en est suivi un tour de table des Organisations Syndicales faisant leurs contre-propositions. Voici celles de la délégation FORCE OUVRIERE :

- Augmentation de la valeur du coefficient 130 de + 1% au-dessus de la valeur du SMIC soit 1496€
- Augmentation de la valeur du point de + 1% par rapport à notre proposition de 2016 soit 6.36€
- Et afin de rester dans notre logique d'arriver à une droite du coefficient 130 au coefficient 880 et pour accélérer les choses, déplacement du point de raccordement du coefficient 255 au coefficient 370 afin d'augmenter les écarts entre chaque coefficient de manière significative (voir grilles).

Suite à nos propositions, nous pensions que la chambre patronale allait demander une suspension de séance afin de nous en faire une nouvelle, moins indécente ; mais il n'en fut rien puisque le porte-parole des patrons annonça que la réunion était terminée (35 minutes top chrono). Rendez-vous était donc pris le 23 mars pour la seconde réunion sur ce sujet.



Si ça ce n'est pas prendre les salariés de la branche pour des moins que rien, ça y ressemble tout de même !!! En connaissant l'annonce faite récemment du versement de plus de 978 millions d'euros de dividendes aux actionnaires du groupe Michelin pour 2016, la proposition de ces mêmes patrons qui sont les mandants de la branche paraît bien pire encore.

Afin de contrer cette politique salariale, digne « d'une république bananière », nous allons, en interfédérale, rencontrer les autres Organisations Syndicales afin d'élaborer un plan d'action pour que les Organisations Patronales (SNCP et UCAPLAST) cessent de prendre leurs salariés pour des esclaves qui, à leurs yeux, ne méritent pas le partage des richesses qu'ils engendrent.

A suivre.

Proposition SNCP		Proposition FO			
Valeur du point : 6,22€		Valeur du point : 6,36€			
Coefficient	Valeurs	Coefficient	Valeurs		
130	1 487,00 €	130	1 496,00 €		
140	1 494,90 €	140	1 531,70 €		
150	1 502,80 €	150	1 567,40 €		
160	1 510,70 €	160	1 603,10 €		
170	1 518,60 €	170	1 638,80 €		
180	1 526,50 €	180	1 674,50 €		
190	1 534,40 €	190	1 710,20 €		
215	1 554,15 €	215	1 799,45 €		
225	1 562,05 €	225	1 835,15 €		
240	1 573,90 €	240	1 888,70 €		
point de raccordement	255	1 586,10 €	255	1 942,25 €	
	270	1 679,40 €	270	1 995,80 €	
	285	1 772,70 €	285	2 049,35 €	
	305	1 897,10 €	3056	2 120,75 €	
	335	2 083,70 €	335	2 227,85 €	
	370	2 301,40 €	point de raccordement	370	2 353,20 €
	420	2 612,40 €	420	2 671,20 €	
	480	2 985,60 €	480	3 052,80 €	
	560	3 483,20 €	560	3 561,60 €	
	660	4 105,20 €	660	4 197,60 €	
	770	4 789,40 €	770	4 897,20 €	
	880	5 473,60 €	880	5 596,80 €	

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE